



2024/12-62

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 10 DECEMBRE 2024 Date d'affichage : 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 DECEMBRE 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 10 DECEMBRE 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, Mme LOZACH, Mme SCHEMBRI, Mme REUSSARD, M. BALLOT, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSEGUIER à Mme CHABRIT
M. SIMON à M. BALLOT

Ouverture du Conseil à 20h00

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

VIDEO PROTECTION : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT VAL D'OISE NUMERIQUE

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation sur les marchés publics et notamment le code de la commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060- SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Vald'Oise Numérique,

Vu la délibération 17-008 du 17 février 2017 du syndicat VONUM portant création de la centrale d'Achat,

CONSIDÉRANT que le déploiement des réseaux de fibre optique sur le territoire de la commune autorise désormais la mise en œuvre de nouveaux services et usages du numérique et accélère la transition digitale de la commune

CONSIDÉRANT que la centrale d'achat du syndicat VONUM vise, d'une part, à optimiser les prix à l'achat sur de grands volumes, à assurer la qualité de service et, d'autre part, de mettre en commun un savoir-faire et d'instaurer une entraide entre ses différents adhérents en s'appuyant sur l'expertise des services du syndicat

CONSIDÉRANT que la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique :

- > passe des marchés publics destinés à ses adhérents
- > conclut des accords- cadres de fournitures ou de services destinés à ses adhérents
- > passe des appels à projets destinés à ses adhérents ou toutes autres procédures de mises en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques
- > conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupement de commande, centrales d'achats, etc...

CONSIDERANT que l'adhésion de la commune de Seraincourt à la Centrale d'achat présente un intérêt pour bénéficier de la mutualisation des achats d'équipements et services numériques et l'expertise des services du syndicat

CONSIDERANT que l'adhésion à la Centrale d'achat, ouverte à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs Valdoisiens, se fait sur la base du volontariat par délibération de la collectivité territoriale ou de l'organisme public concerné

Après en avoir délibéré, le Conseil décide

DECIDE l'adhésion de la commune de SERAINCOURT à la centrale d'achat du syndicat VONUM

APPROUVE la convention d'adhésion à la centrale d'achat du syndicat annexée à la présente délibération,

APPROUVE la cotisation annuelle fixée à 5% du montant total des achats de l'année précédent celle du versement de la cotisation,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion

Vote à la majorité (1 vote contre)



Le Maire
Anne-Marie MAURICE